

 <p>AGGLO- Étampeois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampeois Sud-Essonne Extrait du Registre des délibérations du Conseil Communautaire Conseil Communautaire du 7 avril 2025 <i>Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET</i></p>	<p>CA-DEL-2025- 027</p>
---	--	------------------------------------

Budget Principal Compte administratif 2024

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Emile Besson à Brières-les-Scellés, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Dominique VAURY, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Dramane KEÏTA, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (53).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Johann MITTELHAUSSER, Denis YANNOU, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Franck MARLIN, Mostefa GHENAÏM, Patrick JULISSON, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Nathalie PABOUDJIAN, Maïram SY, Séverine RAMÉ (16).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Joël NOLLEAU (par procuration à Elizabeth DELAGE), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Laurence BUREAU (par procuration à Danielle BENECH), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (6).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil communautaire, sur le rapport de Monsieur Bernard DIONNET,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2024-050 en date du 08 avril 2024 adoptant le Budget primitif 2024 du Budget principal,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2024-148 en date du 16 décembre 2024 adoptant la Décision modificative n° 1 du Budget principal,

CONSIDÉRANT que le Compte de gestion relatif à l'exercice 2024 transmis par Monsieur le Comptable du Trésor public d'Etampes n'appelle ni observation ni réserve,

CONSIDÉRANT le Compte administratif annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que le Compte de gestion est conforme au Compte administratif et ne présente aucun écart,

CONSIDÉRANT que la présidence du Conseil communautaire est assurée par Monsieur Bernard DIONNET, Monsieur le Président s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 56 VOIX POUR (Éric MEYER, Dominique VAURY, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Jean-Michel JOSSO, Dramane KEÏTA, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Joël NOLLEAU (par procuration à Elisabeth DELAGE), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Laurence BUREAU (par procuration à Danielle BENECH), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX)), **3 CONTRE** (Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Mathieu HILLAIRE),

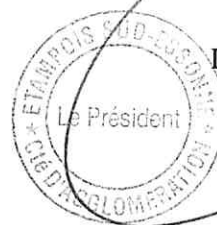
APPROUVE le Compte administratif 2024 du Budget principal, comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	43 240 898,14 €
Dépenses	37 764 691,80 €
Solde d'exécution	5 476 206,34 €
Excédent reporté 2023	8 162 148,72 €
Résultat de clôture 2024	13 638 355,06 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes	5 134 235,45 €
Dépenses	5 127 853,38 €
Solde d'exécution	6 382,07 €
Excédent reporté 2023	260 118,62 €
Résultat de clôture 2024	266 500,69 €
Restes à réaliser 2024 en recette	740 498,00 €
Restes à réaliser 2024 en dépense	2 557 556,19 €
Solde des restes à réaliser	- 1 817 058,19 €
Résultat de clôture 2024 avec RAR	- 1 550 557,50 €
RESULTAT GLOBAL	12 087 797,56 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de l'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents:



Le Président,

Johann MITTELHAÜSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...